



PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination et de
l'Appui Territorial

Bureau des Enquêtes Publiques et
de l'Environnement

Affaire suivie par Stéphane
FRANCOIS
stephane.francois@moselle.gouv.fr
Tél 03 87 34 88 87

Metz, le 4 mai 2018

Le Préfet de la Moselle

à

Liste des destinataires ci-jointe
Sous couvert de Mmes et MM. les
Sous-Préfets d'arrondissement

2018-05-04

Objet : demande d'avis sur les projets de secteurs d'information sur les sols (SIS)

P.J. : arrêté portant le projet de SIS sur le département de Moselle
fiche(s) de projet de SIS créé sur le territoire de votre collectivité

L'article L. 125-6 du code de l'environnement, introduit par la loi ALUR du 24 mars 2014 stipule que « *l'Etat élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols (SIS) qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement* ». La liste des SIS doit être arrêtée avant le 1^{er} janvier 2019.

Les SIS sur le département de Moselle sont en cours d'élaboration. L'ensemble des projets de SIS est désormais fixé par l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 en date du 3 mai 2018, dont vous trouverez en annexe une copie.

L'article R. 125-44 I du code de l'environnement prévoit de demander l'avis du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, sur la/les fiche(s) de projet de création de SIS.

Sans réponse dans un délai de six mois à compter de la date du présent courrier, votre avis sera réputé favorable.

J'attire votre attention sur le fait que pour pouvoir être prises en compte, vos éventuelles demandes d'évolution de projets de SIS doivent être précises géographiquement et documentées (diagnostics, rapports de bureau d'études, etc.).

Dans un souci d'efficacité collective visant au respect de l'échéance du 1^{er} janvier 2019, je vous remercie

- de me transmettre vos éventuelles remarques dès que vous le pourrez, sans attendre la fin du délai de consultation,
- d'en communiquer copie à la DREAL Grand Est à l'adresse électronique suivante :

sis57.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Je vous informe qu'une consultation publique, d'une durée de deux mois, ainsi qu'une information des propriétaires des parcelles concernées seront réalisées en parallèle à la présente demande d'avis. Cette consultation sera accessible sur le site Internet de la DREAL Grand Est.

Je vous informe également que le ministère en charge de l'environnement a rédigé, avec la participation de plusieurs métropoles, communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), un guide méthodologique à l'attention des collectivités ayant pour objectif de répondre aux questions soulevées par les collectivités ou les usagers sur ce dispositif. Ce document, ainsi que diverses informations sont disponibles sur

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/sis-secteur-dinformation-sur-les-sols>

En outre, une plaquette d'information sur les SIS et un film pédagogique sont publiés sous :

<http://www.georisques.gouv.fr>

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général



Olivier DELCAYROU

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de

Amnéville
Ars-sur-Moselle
Basse-Ham
Béning-Lès-Saint-Avold
Betting
Boulange
Châtel-Saint-Germain
Dieuze
Distroff
Florange
Gandrange
Garrebourg
Hartzviller
Hayange
Henridorff
Jouy-aux-Arches
Les Etangs
Longeville-Lès-Saint-Avold
Lutzelbourg
Maizières-Lès-Metz
Merten
Metz
Metzervisse
Metzing
Mondelange
Montigny-Lès-Metz
Morhange
Morsbach
Moyeuvre-Grande
Moulins-Lès-Metz
Niderviller
Piblange
Rombas
Rosselange
Russange
Saint-Avold
Saint-Louis
Sarrebourg
Sarreguemines
Thionville
Uckange
Vic-sur-Seille
Woippy
Yutz



Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Communale suivants :

Communautés d'agglomération de/du :

Metz-Métropole
Portes de France-Thionville
Forbach-Porte de France
Val de Fensch
Sarreguemines-Confluences

Communautés de communes de/du :

Pays Orne-Moselle
Sarrebourg-Moselle-Sud
Pays de Phalsbourg
Centre Mosellan
Pays de Pange
Houve-Pays Boulageois
Rives de Moselle
Pays-Haut-Val d'Alzette
Saint-Avold-Synergie
Saulnois
Arc Mosellan
Freyming-Merlebach
Mad et Moselle



PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

ARRETE n°2018-DCAT-BEPE-90 en date du 83 MAI 2018
portant organisation de la consultation pour l'établissement des secteurs d'information
sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du Code de l'Environnement
dans le département de Moselle

Le Préfet de la Moselle
Chevalier de la légion d'honneur

Vu l'article 173 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) retranscrit par les articles L.125-6 et 7 du Code de l'Environnement ;

Vu l'article L.120-1 du Code de l'Environnement ;

Vu le décret n°2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du Code de l'Environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu les articles R.125-23 à R.125-27 du Code de l'Environnement concernant l'information des acquéreurs et locataires ;

Vu les articles R.125-41 à R.125-48 du Code de l'Environnement concernant notamment les critères de mise en place des SIS et la procédure de consultation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral DCL n° 2018- A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la préfecture de Moselle ;

Considérant que le dossier de projet de création des secteurs d'information sur les sols est complet et qu'il comporte des informations suffisantes pour procéder aux consultations prévues par le Code de l'Environnement ;

Considérant que l'article R.125-41 du Code de l'Environnement impose que la mise en place des secteurs d'information sur les sols soit réalisée avant le 1^{er} janvier 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'ensemble des projets de secteurs d'information des sols établis par l'État, secteurs situés en totalité sur le territoire du département de la Moselle, est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Consultation des collectivités

La période de consultation des maires et des établissements publics de coopération intercommunale concernés aura lieu du **22 mai 2018 au 21 novembre 2018 inclus.**

Les observations éventuelles seront adressées à la préfecture de Moselle avec copie à l'adresse électronique suivante :

sis57.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Article 3 : Consultation des propriétaires et du public

La période de consultation des propriétaires identifiés et du public aura lieu du **1er juin 2018 au 30 juillet 2018 inclus.** Les dossiers relatifs au projet de secteurs d'information des sols seront consultables à l'adresse suivante :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-r6592.html>

Les observations éventuelles seront adressées à l'adresse électronique suivante :

sis57.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

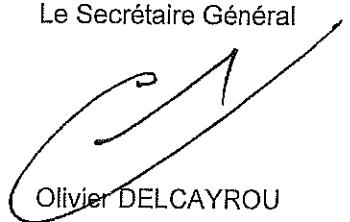
Article 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la préfecture de la Moselle pendant toute la période de consultation.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture et la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Grand Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Olivier DELCAYROU

PREFECTURE DE LA MOSELLE
Vu pour être annexé à mon arrêté n°
du

LE PREFET

ANNEXE

Commune	Site	n° SIS
Amnéville	Ancienne fonderie	57SIS06292
Amnéville	Train à fil de Rombas	57SIS04402
Amnéville	Aciérie et lamoins de Rombas	57SIS04620
Amnéville	GOERIG	57SIS04737
Amnéville	Dépôts de résidus d'épuration des gaz à Malancourt-la-Montagne	57SIS06290
Amnéville	EURO ZINGAGE SA	57SIS06291
Ars-sur-Moselle	Ancienne usine FORGES et BOULONNERIES	57SIS04371
Basse-Ham	KORSEC INDUSTRIES	57SIS04403
Basse-Ham	Société TEXTILOR	57SIS04740
Béning-lès-Saint-Avold	SOFERLOR	57SIS06126
Betting	Société TRI	57SIS04404
Boulange	PIMEST ANTICORROSION	57SIS05777
Châtel-Saint-Germain	Mayer et Fils	57SIS04407
Dieuze	Ancienne usine à gaz de DIEUZE	57SIS04410
Dieuze	Ancien incinérateur de DIEUZE	57SIS04753
Dieuze	Ancien site de la société KOCH	57SIS04754
Distroff	CEDEST Engrais	57SIS04756
Florange	TOTAL FINA (ex DEA-CALMES)	57SIS04759
Hartzviller	Cristallerie de HARTZVILLER	57SIS04418
Hayange	La Platinerie	57SIS04419
Jouy-aux-Arches	CEDILOR	57SIS04770
Jouy-aux-Arches	DUBOIS Matériaux	57SIS04771
Les Étangs	Lorraine Zingage et Clemens	57SIS04421
Longeville-lès-Saint-Avold	COJEANCY	57SIS04775
Lutzelbourg	ESKA - rue de la gare	57SIS04777
Lutzelbourg	ESKA - rue Koeberlé	57SIS04778
Maizières-lès-Metz	CEDEC	57SIS04779
Maizières-lès-Metz	VALMADEIRA (Ancienne usine THYSSEN)	57SIS06295
Merten	MIM	57SIS04424
Merten	Ateliers SCHEIDT	57SIS04780
Metz	Sotrameuse	57SIS04377
Metz	Anciens Ets. ZILHARDT et STAUB	57SIS04378
Metz	Laboratoires et services KODAK	57SIS04379
Metz	Site SIGHI - BARADE	57SIS04380
Metz	Société nouvelle fonderie de zinc	57SIS04425
Metz	Ancien dépôt MARCHAL	57SIS04734
Metz	SOFFAB	57SIS04735
Metz	Ancienne usine d'incinération de METZ	57SIS04781
Metzervisse	Korsec et Fils - Décharge de METZERVISSE	57SIS06296
Metzing	SOTRALLE	57SIS04426
Mondelange	ALTIA Saint Hélène	57SIS04427
Montigny-lès-Metz	Ancienne usine à gaz de MONTIGNY	57SIS04384
Morhange	Ancienne usine à gaz de MORHANGE	57SIS04429

Morsbach	GUNAY	57SIS04784
Moulins-les-Metz	Carrosserie Coroy	57SIS04962
Moyeuvre-Grande	Ancienne cokerie de Moyeuvre-Grande	57SIS04434
Moyeuvre-Grande	Recyclage 2000 (ex POLDER)	57SIS04785
Niderviller	Faïencerie de Niderviller	57SIS04439
Phalsbourg	Ancienne usine à gaz de PHALSBOURG	57SIS04616
Piblange	Décharge de pneus et déchets de caoutchouc INTERDIFFUSION	57SIS06297
Rombas	Anciens hauts-fourneaux de Rombas	57SIS04445
Rosselange	Ancienne usine sidérurgique de JAMAILLES	57SIS04446
Russange	Bassin à boues du haut de MICHEVILLE	57SIS04617
Saint-Avold	STYRIA ELESFRANCE	57SIS04805
Saint-Louis	Miroiterie du plan incliné	57SIS04450
Sarrebourg	Ancienne usine à gaz de SARREBOURG	57SIS04451
Sarrebourg	Comptoir Général du Ressort	57SIS04806
Sarreguemines	Ancienne usine SESA	57SIS04452
Sarreguemines	Dépôt de pneus et de RBA de la société T.R.I.	57SIS04454
Sarreguemines	SARREGUEMINES BATIMENT	57SIS06163
Thionville	Ancienne cokerie de Thionville	57SIS04456
Thionville	Ancienne usine à gaz de Thionville	57SIS04458
Thionville	ETILAM	57SIS04463
Thionville	AKERS	57SIS06159
Uckange	Crassier d'UCKANGE et ancien parc des matières premières	57SIS04466
Uckange	Ancienne agglomération d'UCKANGE	57SIS04467
Uckange	Ancienne usine à cyanamide	57SIS04468
Uckange	Anciens hauts-fourneaux d'UCKANGE	57SIS04619
Vic-sur-Seille	EFKA	57SIS04811
Woippy	ROLANFER	57SIS04388
Yutz	Ancien site POLDER (ex-PINCK)	57SIS04813
Yutz	PROSIMETAL	57SIS04816
Yutz	ROS CASARES FRANCE	57SIS04819
Yutz	Société Métallurgique de la Moselle	57SIS04820



Identification

Identifiant	57SIS06126
Nom usuel	SOFERLOR
Adresse	11 rue des jardins
Lieu-dit	
Département	MOSELLE - 57
Commune principale	BENING LES SAINT AVOID - 57061
Caractéristiques du SIS	Des activités de récupération des métaux soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ont été exercées sur ce site jusqu'en avril 2016, date du placement en liquidation judiciaire de l'ancien et dernier exploitant, la société SOFERLOR.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Une évaluation simplifiée des risques (ESR) réalisée en mai 2006 a mis en évidence plusieurs sources de pollution en métaux et hydrocarbures.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	57.0146	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=57.0146

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	980148.0 , 6900394.0 (Lambert 93)
Superficie totale	6649 m ²
Perimètre total	1788 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BENING LES SAINT AVOID	09	710	10/10/2017
BENING LES SAINT AVOID	09	712	10/10/2017
BENING LES SAINT AVOID	09	715	10/10/2017

Documents

Cartographie

